



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-248

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Utilisation du city parc

Rue Léo Lagrange / du vendredi 26 au dimanche 28 juin 2026

Le Maire de la Ville d'ISBERGUES,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de Monsieur ACCART Franck, Président de l'Amicale Laïque d'Isbergues

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de la fête des écoles le samedi 27 juin 2026

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le city parc de la rue Léo Lagrange sera interdit à tout public autre que les organisateurs et les enfants et familles des écoles Pasteur et Carnot du vendredi 26 juin 2026 9 heures au dimanche 28 juin 2025 13 heures.

Article 2 : L'amicale laïque de Molinghem est responsable du matériel qui se trouvera dans le city parc.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **1 5 JUIN 2026**

Le Maire,




David THELLIER

Publié le **1 5 JUIN 2026**